



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

Bureau de l'Environnement  
Affaire suivie par : Anita GUIBERTEAU  
tél : 05 46 27 44 41  
anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le **11 MAI 2023**

Monsieur,

Par courrier du 23 janvier dernier, vous avez porté à ma connaissance votre souhait de modifier les installations de votre site exploité à Aytré avec la mise en place d'une centrale solaire sur ombrières photovoltaïques situées sur le parking réservé au stationnement des véhicules légers des salariés.

Après examen de votre dossier par l'inspection des installations classées, il ressort que ces changements ne sont pas considérés comme substantiels et ne nécessitent pas le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale. Il n'y a lieu non plus de fixer de nouvelles prescriptions complémentaires ou de modifier les prescriptions applicables reprises au sein de l'arrêté préfectoral n° 13/2132 du 20 août 2013. S'agissant de votre projet, je vous précise que les dispositions de la section V de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation s'appliquent également.

En conséquence, je prends acte des modifications projetées et je vous informe que celles-ci peuvent être mises en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

  
Emmanuel CAYRON

**SA ALSTOM TRANSPORT  
A l'attention de M. Denis Fusil  
Avenue du Commandant Lysiack  
BP 359  
17001 La Rochelle cedex 01**

Copie à DREAL – Ud 17/79

38, rue Réaumur – CS 70000  
17017 La Rochelle cedex 01  
Tél. : 05.46.27.43.00  
www.charente-maritime.gouv.fr